

00 61 / 14

Décision / _____ /2014
Portant nomination du Président
du Conseil National de Régulation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la constitution du 20 juillet 1991 rétablie et modifiée par la Loi Constitutionnelle n° 2006-014 du 12 juillet 2006 ;
- VU la Loi n° 1999-019 du 11 juillet 1999 relative aux Télécommunications, notamment en son article 7, paragraphe 2 et 3 ;
- VU la Loi n° 2001-18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- VU la Décision N° 640 du 11 Octobre 2010 portant nomination du Président du Conseil National de Régulation.

DECIDE

Article Premier : est nommé Président du Conseil National de Régulation :

- M. Mohamed Yahya Ould Hourma

Article 2 : la présente décision sera publiée au Journal Officiel.

Nouakchott, le

20 FEV 2014

MOHAMED OULD ABDEL AZIZ

Pour Copie Certifié Conforme
Ministre Secrétaire Général

Dia Moctar Malal

